



# Campagne doctorat international 2013

## Résumé du projet

L'articulation des normes internationales du travail : la compétence universelle du juge en matière sociale



# Campagne doctorat international 2013

## Résumé du projet

### L'ARTICULATION DES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL : LA COMPETENCE UNIVERSELLE DU JUGE EN MATIERE SOCIALE

- Doctorant : Jean-Baptiste DELMAS
- Directeur de thèse : Isabelle DAUGAREILH, Dominique ROUX
- Laboratoire : comptrasec
- Partenaire étranger : Université de Laval
- Financement : campagne 2013

Le droit international du travail n'est plus le seul fait de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). D'autres institutions produisent aujourd'hui des règles à portée sociale voire sociétale tant au niveau global (ONU, FMI, Banque Mondiale, OMC), que régional (OCDE, Union Européenne), et les entreprises multinationales sont de plus en plus appelées à participer de cette réglementation (codes de conduite, accords cadre internationaux). L'articulation des normes internationales du travail répond à un besoin de clarté exprimé par l'ensemble des acteurs de la mondialisation, qu'il s'agisse des entreprises, des Etats ou des institutions régulatrices. Aujourd'hui, plusieurs raisons entraînent un renforcement des pouvoirs judiciaires afin d'assumer cette fonction de garant de l'effectivité du droit en la matière. Le juge est la plaque tournante entre la pyramide des normes propre à chaque ordre juridique, et la forme réticulaire que prend la formation du droit dans un contexte de mondialisation de l'économie. Il est le seul à pouvoir saisir l'insaisissable et pourtant destinataire du droit social international : l'entreprise transnationale. C'est en ce sens que l'idée de compétence universelle fait son chemin : permettre au juge de condamner les infractions au corpus juridique supranational par des entités privées étrangères, à l'étranger, contre des étrangers.

La question se pose de l'articulation des différentes sources en droit social international et de la norme prévalente en cas de contradiction entre ces différents acteurs.